Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 011-241100593-20201109-B2020_38-CC

AVENANT N°3

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME GRAND NARBONNE AGRICULTURE

Entre la Chambre d'Agriculture de l'Aude

Domiciliée : ZA de SAUTES à Trèbes - 11878 Carcassonne cedex 9

Représentée par son Président Philippe VERGNES

Dénommée « La Chambre d'Agriculture »

Et le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

Domiciliée : 12 Boulevard Frédéric MISTRAL, SC5010, 11 785 Narbonne Cedex

Représentée par son Président Maître Didier MOULY

Par délibération N°B2020_XX du Bureau Communautaire du 09 novembre 2020,

Dénommé « Le Grand Narbonne »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de leurs compétences respectives, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, et la Chambre d'Agriculture de l'Aude ont convenu de renforcer leur coopération autour de la mise en œuvre du Programme Grand Narbonne Agriculture, à travers la signature en 2017 d'une convention cadre pluriannuelle de partenariat jusqu'en 2020.

Cette convention précise notamment :

- Les 3 axes transversaux de partenariat entre les deux structures,
- Le cadre d'intervention de la Chambre d'Agriculture pour l'appui à la mise en œuvre des orientations et des actions du programme « Grand Narbonne Agriculture »,
- Les modalités d'échanges des données pouvant alimenter le Système d'Information Géographique de chaque partenaire sur la thématique agricole.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 011-241100593-20201109-B2020_38-CC

Tel que prévu dans la convention cadre, il convient de définir pour l'année 2020, par le biais d'un avenant, les actions prioritaires à conduire en collaboration, et le contenu de l'intervention de la Chambre d'Agriculture.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Définition des axes et actions prioritaires pour l'année 2020

L'article 2-2 est complété par les dispositions suivantes :

Pour l'année 2020, les axes et les actions prioritaires du plan d'actions, sur lesquels le Grand Narbonne et la Chambre d'Agriculture conviennent de coopérer plus spécifiquement sont :

- ✓ AXE 1 : INSTALLATION ET FORMATION
  - Action 1.1 : Création d'un espace test agricole
- ✓ AXE 2 : Foncier et aménagement du territoire
  - Action 2. 3 : Appui à la revalorisation du foncier agricole public
  - Action 2.4 : Appui à la transcription opérationnelle des enjeux agricoles dans le SCOT
  - Action 2.5 : Compréhension du phénomène de salinisation des terres et identification des moyens de lutte = programme S.A.LI.N
- ✓ AXE 6 : Alimentation et circuits de proximité
  - Action 6.2 : Accompagnement des points de vente de produits locaux existants
- ✓ AXE 7 : Valorisation des productions locales et agritourisme
  - Action 7.1 : Soutien à la structuration du réseau Vignobles et Découvertes
- ✓ AXE 8 : Innovation et démarches collectives
  - Action 8.1 Appel à projet : soutien à l'émergence de projets collectifs répondant aux objectifs du programme Grand Narbonne Agriculture
- ✓ Mise à jour de la base de données agricole du Grand Narbonne

Article 2 : Contenu de l'intervention de la Chambre d'Agriculture en 2020

L'article 3-2 est complété par les dispositions suivantes :

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 011-241100593-20201109-B2020_38-CC

Grand NARBONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE AUDE

Pour l'année 2020, la Chambre d'Agriculture de l'Aude effectuera en prestation :

- Dans le cadre de l'action « 1.1 Création d'un espace test agricole » :
  - Un travail de préparation technique et l'accompagnement de démarrage pour la mise en place de l'espace test agricole
  - L'accompagnement au démarrage de l'activité des porteurs de projet retenus pour intégrer l'espace test agricole
  - un appui technique sur la définition des travaux, aménagements, démarches d'urbanisme et investissements à réaliser

Le temps de travail nécessaire à la réalisation de cette mission est évalué pour l'année 2020 à 5 jours agent.

- Dans le cadre de l'action « 2.3 Appui à la revalorisation du foncier agricole public »
  - Poursuite de l'accompagnement des communes pour la mise en place de projets agricoles sur les terrains expertisés en 2017 dans le cadre de l'appel à candidatures « Valorisons le foncier agricole public »

  En fonction des besoins et de la disponibilité des communes :
    - La finalisation des restitutions aux communes et l'accompagnement en vue de la définition d'un cahier des charges et des orientations avec les communes pour la remise en valeur des terrains
    - Recherche de candidats agricoles et mise en relation
    - Recherche de financements (FEADER…) et lien avec le SDIS pour les enjeux de défense contre les incendies

Le temps de travail nécessaire à la réalisation de cette mission est évalué pour l'année 2020 à 2 jours agent.

- Dans le cadre de l'action « 2.4 Appui à la transcription opérationnelle des enjeux agricoles dans le SCOT »
  - Appui à la rédaction du cahier d'application Agriculture du SCOT avec la formalisation de propositions sur la méthodologie de réalisation d'un diagnostic agricole, le traitement des franges urbaines, et plus largement sur la prise en compte des enjeux agricoles lors de l' élaboration des PLU
  - Participation à des réunions de travail spécifique avec les services du Grand Narbonne et de l'Etat
  - Appui à la prise en compte des enjeux agricoles dans la mise en œuvre des mesures de compensation environnementale liées à la création de la zone d'activité de Névian : recherche de projets agricoles pour les mesures de gestion

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 011-241100593-20201109-B2020_38-CC

agricole, diagnostic des enjeux liés à l'agriculture pour la définition des secteurs de compensation environnementale (notamment diagnostic pastoral), lien avec les démarches d'animation territoriale menées par les acteurs économiques agricoles du secteur

Le temps de travail nécessaire à la réalisation de cette mission est évalué pour l'année 2020 à 10 jours agent.

- Dans le cadre de l'action 6.2 : Accompagnement des points de vente de produits locaux existants
  - La rédaction d'un document de synthèse reprenant l'ensemble des points de vigilance réglementaires pour les exploitants en vente directe (signalétique, dépôt-vente, accueil du public…)
  - L'accompagnement des points de vente de produits locaux pour le plan de relance du Grand Narbonne : accompagnement à la mesure e-commerce, prospection et prise de contact avec les producteurs pour l'évènement « Rendez-vous en Terre Connue »

Le temps de travail nécessaire à la réalisation de cette mission est évalué pour l'année 2020 à 5 jours agent.

- Dans le cadre de l'action 7.1 : Soutien à la structuration du réseau Vignobles et Découvertes
  - Restitution de l'étude sur l'évaluation du poids économique de l'œnotourisme

Le temps de travail nécessaire à la réalisation de cette mission est évalué pour l'année 2020 à 2 jours agent.

- Dans le cadre de l'action 8.1 Appel à projet : soutien à l'émergence de projets collectifs répondant aux objectifs du programme Grand Narbonne Agriculture
- Réalisation et accompagnement des projets retenus à l'appel à projets 2019/2020
  - accompagnement à la structuration d'une filière PPAM bio destinée à la cosmétique : suivi des parcelles expérimentales et conseil technique auprès des producteurs engagés dans le projet, intégration de nouveaux agriculteurs dans le réseau, recensement des besoins liés à la structuration de la filière en vue de la préparation d'un dossier de demande de financement LEADER auprès du GAL de l'Est Audois

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 011-241100593-20201109-B2020_38-CC

- Réalisation d'une étude de préfiguration de projets de coupures "vertes" agricoles dans l'ouest du massif du Narbonnais : définition des principes d'aménagement pour la protection des forêts et des populations, analyse cartographique et ciblage des secteurs prioritaires, enquêtes auprès des opérateurs agricoles identifiés, identification et caractérisation des projets prioritaires

Le temps de travail nécessaire à la réalisation de cette mission est évalué pour l'année 2020 à 10 jours agent.

- La mise à jour de la base de données agricole du Grand Narbonne, créée en 2015, avec les données 2020.

Le temps de travail nécessaire à la réalisation de cette mission est évalué pour l'année 2020 à 2 jours agent.

Au total, 36 jours agent sont identifiés pour l'année 2020.

En complément, seront réalisés en partenariat sans l'identification de jours de prestation :

- Dans le cadre de l'action 2.2 Mise en place de ceintures vertes agricoles péri-urbaines à vocation alimentaire et/ou de protection contre les incendies :
  - Appui à la phase de concertation et de diagnostic pour un projet de revalorisation de la couronne agricole du hameau du Somail en vue d'un dépôt de demande de subvention au titre de la mesure 16.7 du PDR-LR 2014-2020 (Terra Rural)

- Dans le cadre de l'action 2.5 Compréhension du phénomène de salinisation des terres et identification des moyens de lutte :
  - Participation aux comités de pilotage du projet d'étude et recherche S.A.LI.N sur la compréhension du phénomène de salinisation des terres et identification des moyens de lutte
  - Appui à la collecte de données notamment à travers la valorisation des données d'analyse de sol.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 011-241100593-20201109-B2020_38-CC

Article 3 : Modification des modalités financières

L'article 5 est complété par les dispositions suivantes :

Le montant maximal du marché pour l'année 2020 est de 11 664 € HT, soit 13 996,80 € TTC.

Article 4 : Dispositions antérieures

Toutes les autres dispositions de la convention de partenariat non expressément modifiées ou annulées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Narbonne en trois exemplaires originaux, le :

Le Grand Narbonne, **Communauté d'Agglomération,** **Maître Didier MOULY,** **Maire de Narbonne** **Président du Grand Narbonne**	**La Chambre d'Agriculture** **de l'Aude** **Philippe VERGNES,** **Président**